

# Arrêté n° DS 24-01-2018 portant délégation de signature Madame Isabelle DUFRONT, *Directrice par intérim du Safire*

### Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté de nomination en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 nommant Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services adjoint;
- Vu la décision en date du 2 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services par intérim ;
- Vu l'acte d'affectation de Madame Isabelle DUFRONT en date du 1<sup>er</sup> septembre 2012 en qualité de responsable-adjointe orientation insertion formation continue au Safire;
- Vu la décision en date du 6 novembre 2017 portant nomination de Madame Isabelle DUFRONT en qualité de Directrice par intérim du Safire ;

## Arrête

### Article 1: Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Isabelle DUFRONT, Directrice par intérim du Safire, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les notifications d'inscription des usagers ;
- Tous les contrats de professionnalisation;
- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les autorisations d'utilisation de véhicules personnels ;
- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures ;
- Les autorisations d'utilisation ponctuelles des locaux par toute personne ou organisme extérieur à l'Université hors contrat de location et dans le respect des règles instituées par l'Université;
- Les actes d'organisation interne du service dans le respect des prescriptions arrêtées par l'Établissement ;
- Les conventions individuelles de stage, les conventions de tutorat ou de monitorat, les conventions de scolarité à l'étranger, les conventions de formation continue, les conventions de formations à distance ;

#### Article 2: Actes administratifs et financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Isabelle DUFRONT, Directrice par intérim du Safire, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT;
- Tous les autres actes d'engagement juridique des recettes propres à la composante, hors recherche ;

### Article 3: Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Isabelle DUFRONT, Directrice par intérim du Safire, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les arrêtés de prise en charge des frais de mission ;
- Tous les actes de liquidation et de mandatement de la dépense (attestation du service fait);
- Tous les actes d'ordonnancement de la recette ;
- Les actes de liquidation des heures complémentaires d'enseignement au bénéfice des enseignants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs ;
- Les actes de liquidation des heures de vacation au bénéfice de personnels extérieurs à l'Établissement ;
- Les actes de liquidation des heures de vacation au bénéfice des personnels de bibliothèque, ingénieur, administratif, technicien, ouvrier de service et de santé;
- Tous les actes de certification du service fait ;

### Article 4 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle DUFRONT, Directrice par intérim du Safire, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services par intérim, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés aux articles 1 à 3;

#### Article 5 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Les délégataires,

Madame Isabelle DUFRONT

Monsieur Gilles MIRAMBEAU

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

UNIVERSITE DE POITIERS

Yves EAN

Fait à Poitiers le 24 janvier 2018 Le Président de l'Université

0 9, MAR 2018

Direction des affaires juridiques